



Exercez-vous : Exercice, Niveau 2

CORRIGE

C'est quoi une guerre juste ?

Le Monde, Culture et idées. Samedi 24 septembre 2011

S'appuyant sur son ardente opposition à la guerre américaine au Vietnam, Mickael Walser rafraîchit le concept en publiant *Guerres justes et injustes*, en 1977. Pour lui, « les guerres justes sont des guerres limitées, menées conformément à un ensemble de règles destinées à éliminer, autant qu'il se peut, l'usage de la violence et de la contrainte à l'usage des populations non-combattantes ».

Les théoriciens de la guerre juste s'opposent à la fois aux pacifistes qui pensent que toute guerre est injuste et que l'unique réponse est la non-violence, et aux réalistes qui croient que les valeurs morales ne doivent jouer aucun rôle dans la décision d'entrer en guerre ; les réalistes appuient leur raisonnement sur les croisades ou l'extermination des Indiens d'Amérique, où la morale a joué un rôle décisif et terrible. Mais ils n'ont pas de réponse aux guerres coloniales et peinent à expliquer qu'un pays entre en guerre uniquement pour défendre ses intérêts stratégiques, politiques, ou économiques, sans porter secours à autrui.

Depuis Walter, la notion de « guerre juste » a évolué, secouée par diverses influences. Par le droit d'ingérence conceptualisé au début des années 80 par Bernard Kouchner et le juriste Mario Bettati, théorie qui a bouleversé les relations internationales en provoquant de facto ce qui fut qualifié « d'intervention humanitaire » contre la Serbie, mais qui n'a pas trouvé d'écho universel et reste controversé. Par l'évolution du droit international humanitaire, par la création d'une justice pénale internationale, en 2002. Et enfin par le concept de la « responsabilité de protéger » (R2P), prolongation habile du droit d'ingérence, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 2005, qui permet d'intervenir si une population est menacée, y compris par son propre gouvernement. Les gouvernements ont gagné une bataille avec la R2P, peut-être symbolique, car il est probable que ce concept sera très rarement appliqué, mais décisive. L'idée étant en relative contradiction avec la règle d'or de l'ONU, qui est que tout état est souverain.

Michael Walzer est à la fois un souverainiste et un interventionniste prudent. La guerre en Lybie est pour lui inacceptable ; « Walzer n'a pas accepté l'argument de l'imposition de la démocratie. Il en reste à la seule protection des civils », commente l'essayiste américain David Rieffe, auteur de deux livres passionnants sur l'humanitaire et les interventions armées.

Pour lui, il s'agit de protéger les civils, « on aurait pu se contenter du premier raid qui a protégé Bengazi. Mais il était décidé dès le départ que Kadhafi devait quitter le pouvoir ». David Rieffe considère qu'il y a des guerres justes, mais elles sont rarissimes.

« Ce qui me pose le plus grand problème intellectuel, dit-il, c'est l'idée de la guerre humanitaire, l'argument moral, le fait de se parer d'une vertu. Quand on entre en guerre, il faut en accepter la responsabilité. L'argument humanitaire est une manière de nier cette responsabilité ».


Pour le conflit en Lybie, David Rieff estime que l'argument humanitaire est un prétexte, un triomphe aussi des tenants du droit d'ingérence ; « Un Kouchner ou un Bernard-Henri Levy » veulent en fait accompagner l'histoire en marche, le « printemps arabe ». Sarkozy s'est rallié à cette idée, Kouchner doit être ravi. Mais sommes-nous sûrs que ces rebelles libyens incarnent le « printemps arabe » ? Et alors pourquoi ne pas intervenir en Syrie ? Et pourquoi ce silence sur la répression des manifestations à Bahreïn menée grâce à une autre intervention étrangère, celle de l'Arabie Saoudite ? » [...]

Le médecin et essayiste Rony brauman, ancien président de médecins sans frontières et théoricien de l'humanitaire, est sur la ligne de David Rieff [...] « Sans être pacifiste, je pense que la guerre est le pire moyen de faire de la politique ; les peuples qui se rebellent contre les tyrannies doivent se donner les moyens de leur propre combat ».

Le philosophe rejette l'argument de Rieff, pour qui l'intervention aurait pu s'arrêter à la destruction de la colonne de chars menaçant Benghazi. « Quand on a affaire avec un dictateur qui a promis de noyer son peuple dans des rivières de sang, il ne suffit pas d'arrêter la colonne, il faut arrêter le général en chef. Le but de la guerre juste est donc d'obtenir son départ ». A l'opposé du lyrisme du philosophe, on trouve l'ancien ministre des Affaires étrangères, Hubert Vedrine qui se sent « mal à l'aise avec la notion même de guerre juste, avec des occidentaux qui prétendent toujours avoir les valeurs les plus hautes » [...]

Sur la Lybie, la perception du caractère juste de la guerre sera de toute façon fort différente si les rebelles plongent le pays dans une guerre civile ou tribale, ou s'ils instaurent une paix durable. Il dépendra de la nature de l'éventuelle paix, avec une justice équitable ou expéditive, avec ou sans démocratie ; car, comme le souligne Colomonos, « in fine, la chance joue un certain rôle dans l'appréciation rétroactive de la guerre qui a été menée ».

Quelques exemples de marques polyphoniques

 La **polyphonie** est un outil majeur de la mise en oeuvre d'un débat oral ou écrit. Nous faisons apparaître les signes de la polyphonie dans le texte par les *caractères gras* désignant les intervenant sollicités et, pour les verbes de parole qui introduisent leurs points de vue, nous les « balisons » en **couleur bleue**.

- **Des personnes qui ont autorité dans un tel débat :**
 - David Rieff (journaliste américain, auteur de « l'humanitaire en crise, 2004),
 - Michael Walzer (philosophe, théoricien de la société, en particulier dans ses enjeux politiques, militaires...).
- **Des entités qui représentent des choix d'opinion :** « Les théoriciens de la guerre juste s'opposent à la fois aux pacifistes [...] et aux réalistes [...] ».
- **Une syntaxe qui balise les différentes opinions :**
 - Les subordonnées relatives à valeur explicative ; en effet, elles développent les arguments des différentes protagonistes du débat :

par exemple : « réalistes qui croient que les valeurs morales ne doivent jouer aucun rôle ».

- Les phrases nominales, elliptiques, qui concentrent l'information sur le contenu substantiel :

par exemple : « par le droit d'ingérence » ; « par l'évolution du droit international humanitaire » ; par le concept de « la responsabilité de protéger » (ellipse de « secouée par diverses influences »).

- **Des verbes de parole introduisant les points de vue :**

- Considère que ; estime que ; comme le souligne,
- ou expressions équivalentes : « pour lui » ...

- **Les marques typographiques du discours direct :** les guillemets (couleur rouge)

Observons que le journaliste, auteur de l'article fait précéder les interventions directes par un fragment de phrase résumant la pensée de l'intervenant :

exemple : David Rieff considère qu'il y a des guerres justes, mais elles sont rarissimes.



Ce procédé est particulièrement à retenir car il permet à l'auditoire ou aux lecteurs :

- de mémoriser les lignes générales d'un point de vue énoncé,
- d'entrer davantage dans les orientations du débat,
- et donc de construire progressivement son propre point de vue.

C'est sur un double terrain que se situe le débat...

- **Le domaine conceptuel** (couleur verte) : la notion de concept est nommée plusieurs fois (couleur rouge)




Nous rappelons que le mot « Concept » signifie « représentation mentale générale et abstraite d'un objet ».

Par exemple, le concept de la « responsabilité de protéger » ; la notion de « guerre juste » a évolué.

Un concept s'inscrit fréquemment sur le mode définitoire ; exemple : « Les guerres justes sont des guerres limitées » ; « pacifistes qui pensent que toute guerre est injuste et que l'unique réponse est la non-violence ».

- **Le domaine empirique**

 Nous rappelons que le domaine empirique concerne des arguments qui reposent sur des faits ou des expériences observées ou vécues (voir la ressource [Convaincre, Chapitre 3. La méthode](#)).

Le domaine empirique est représenté par les références aux guerres du Vietnam, aux interventions en Serbie, aux interventions en Lybie (enjeu majeur de cet article) : « destruction de la colonne de chars menaçant Benghazi » ; « Et alors, pourquoi ne pas intervenir en Syrie ? Et pourquoi ce silence sur la répression des manifestations à Bahreïn ? »

Le concept de guerre juste et injuste est confronté aux données empiriques que représentent les guerres sur la planète.

Le débat ne permet pas un véritable choix entre un concept de guerre injuste et de guerre juste...

Ce débat est profondément ancré comme nous venons de le voir dans le contexte militaire de l'intervention en Lybie. Le dernier paragraphe fait entendre **d'une part la conclusion du journaliste** « *la perception du caractère juste de la guerre dépendra de la nature de l'éventuelle paix avec une justice équitable ou expéditive, avec ou sans démocratie* » et **d'autre part celle du sociologue** Colomonos « *appréciation rétroactive de la guerre* ».



Si vous devez organiser un débat ou tenter de vous faire votre opinion dans un débat, il est nécessaire de synthétiser les différentes orientations proposées...

Quelques exemples à partir de ce texte :

- Les guerres justes sont des guerres limitées avec des règles précises,
- Toute guerre est injuste ; il est juste de préférer la non-violence,
- L'argument humanitaire est un prétexte pour intervenir dans un pays et faire passer une guerre comme une guerre juste,
- Les occidentaux sont forts de leurs valeurs... Ils se donnent donc le droit de décider d'une guerre juste à leurs yeux... mais qui, en réalité, peut être perçue comme injuste...(Hubert Veldrine).

= Ont été sollicités le point de vue moral / le point de vue juridique / le point de vue politique